# REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAR





du registre des désil érations du Conseil Municipal de la Commune de SOLLIES PONT

## Séance du mardi 28 juin 2011

#### VILLE DE SOLLIES PONT

L'an deux mille onze, le vingt-huît juin déux mille onze, à dix huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Docteur André GARRON, Maire.

Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	32

Date de la convocation 21 juin 2011

> Date d'affichage 21 juin 2011

Objet de la délibération Direction des finances – Service financier – Sortie de l'actif des biens de faibles valeurs.

Vote pour à l'unanimité

POUR: 32 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0 Etaient présents :

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, MONTBARBON Sophie, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, ACROSSE Paul, SMADJA Marie-Aurore, KASPERSKI Christophe, BOTA Yasmine, RIGAUD Catherine, BONIFAY Rose-Marie, LAUNAY Michel, GUERRUCCI Alberto, CHAOUCHE Dalel, DELGADO Alexandra, ROUX Jean-Paul, VALLE Evelyne, DESVILETTES Louis, TREQUATTRINI Pascale, LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, BOUTIER Jean-Paul, LE TINNIER Nathalie, ROCHE François, MAESTRACCI Sylvie, RIMBAUD Georges

Procurations:

ARNAUDO Michèle donne procuration à KASPERSKI Christophe, BOUBEKER Patrick donne procuration à DUPONT Thierry, DROESCH Michel donne procuration à BOTA Yasmine, BORELLI Huguette donne procuration à GUERRUCCI Alberto, CHASTAIGNET Elisabeth donne procuration à RIMBAUD Georges

Absents:

FOREST Marie-Paule

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Yasmine BOTA est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

La circulaire NOR/INT/B/97/00186/C du 7 novembre 1997 relative à l'instruction budgétaire et comptable M14 précise en son titre « modalités de recensement des immobilisations, à la tenue de l'inventaire et de l'actif « chapitre 1, paragraphe 2.2.3, que les biens de faible valeur dont le seuil est fixé par délibération sont amortis sur une durée d'un an et peuvent être sortis de l'actif et de l'inventaire le 31 décembre de l'année qui suit celle de leurs acquisitions.

Par délibération en date du 3 février 1997, le conseil municipal a fixé le seuil (10 000 F converti en 1524,49) en deçà duquel le bien sera considéré comme de faible valeur et amorti à 100 % sur l'année qui suit celle de leurs acquisitions.

\*\*\*\*\*\*

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour procéder au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes des délibérations,

VU l'article L 2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14;

VU la circulaire interministérielle du 7 novembre 1997 relative à l'instruction budgétaire M14 et notamment les modalités de recensement et de sortie des immobilisations ;

VU la délibération en date du 3 février 1997 fixant le seuil en deçà duquel le lien sera considéré comme de faible valeur et amorti à 100 % sur l'année qui suit celle de leurs acquisitions.

CONSIDERANT que le docteur André GARRON, maire, reprend la présidence de

l'assemblée; CONSIDERANT que les sorties des immobilisations correspondent aux termes de la

délitération susvisée de la constant de libéré, Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, Le conseil municipal,

#### à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants

SORT de l'état de l'actif la liste des biens ci-après annexée :

### SORTIE INVENTAIRE 2011 DES BIENS DE FAIBLE VALEUR 2009

Numéro Patrimoine	Numéro Inventaire	Année acquisition	Désignation COMPTE 2121	Montant Acquisition	VNC au 31/12/10
DVOIRIE	PMAT0946	2009	Plantation square	54,86 €	0,00 €
Sous total con	npte 2121			54,86 €	0,00 €

Numéro Patrimoine	Numéro Inventaire	Année acquisition	Désignation COMPTE 2183	Montant Acquisition	VNC au 31/12/10
AHOTVILLE	PMAT0905	2009	Annonce pour achat photocopieurs	1 031,07 €	0,00€
Sous total con	ipte 2183			1 031,07 €	0,00 €

Numéro Patrimoine	Numéro Inventaire	Année acquisition	Désignation COMPTE 2184	Montant Acquisition	VNC au 31/12/10
AHOTVILLE	PMAT0902	2009	4 chaises visiteurs	567,73 €	0,00€
TMOLINS	PMAT0903	2009	Présentoir mobile	216,48 €	0,00 €
AHOTVILLE	PMAT0904	2009	Mobilier Adjoints Urbanisme	1 031,07 €	0,00€
AHOTVILLE	PMAT0907	2009	Mobilier bureau passeport	335,80 €	0,00 €
AHOTVILLE	PMAT0913	2009	Mobilier bureau	908,05 €	0,00 €
AHOTVILLE	PMAT0914	2009	Mobilier bureau	703,31 €	0,00 €
AHOTVILLE	PMAT0915	2009	Mobilier bureau	279,82 €	0,00 €
AHOTVILLE	PMAT0917	2009	2 portes affiches concave	148,57 €	0,00 €
ACTM	PMAT0918	2009	1 armoire haute	329,26 €	0,00 €
ESAUVAT	PMAT0933	2009	Mobilier maternelle	510,27 €	0,00€
EMISTRAL	PMAT0934	2009	Mobilier maternelle	761,29 €	0,00€
ERIMBAUD	PMAT0935	2009	Mobilier primaire	1 459,83 €	0,00 €
EDAUDET	PMAT0936	2009	Mobilier maternelle	979,34 €	0,00 €
AHOTVILLE	PMAT0938	2009	1 bloc classeurs 12 tiroirs	227,13 €	0,00 €
AHOTVILLE	PMAT0943	2009	1 plan 90°+ caisson	664,62 €	0,00 €
AHOTVILLE	PMAT0944	2009	1 siège dactylo	143,16 €	0,00€
AHOTVILLE	PMAT0945	2009	2 sièges dactylo	404,97 €	0,00 €
ERIMBAUD	PMAT0926	2009	Jouets réfrigérateur	224,50 €	0,00 €
ESAUVAT	PMAT0947	2009	Meuble à peinture	232,50 €	0,00 €
Sous total com	pte 2184		10 127,70 €	0,00 €	

Numéro Patrimoine	Numéro Inventaire	Année acquisition	Désignation COMPTE 2188	Montant Acquisition	VNC au 31/12/10
AHOTVILLE	PMAT0901	2009	Sono	630,29 €	0,00 €
DVOIRIE . ° °	PMAT0906	2009	2 bancs orion	41,23 €	0,00 €
DVÖIRE	PMAT0908	2009	Annonce pour pose de mobilier urbain	752,85 €	0,00 €
AHOTVILLE	PMAT0909	2009	1 appareil photo canon	1 141,94 €	0,00€
AHOTVILLE	PMAT0910	2009	3 drapeaux 90x90	1 169,33 €	0,00€
AHOTVILLE	PMAT0911	2009	1 fanion en ottoman 40x50	606,85 €	0,00€
TBRINET	PMAT0912	2009	1 kit alarme radio	718,06 €	0,00 €
AHOTVILLE	PI/AT'0916	2009	2 drapeaux	499,93 €	0,00 €
DVOIRIE	PMAT0919	2009	3 bornes de propreté	620,72 €	0,00€
EAERE	PMAT0920	2009	Materiel de camping	228,00 €	0,00 €
ECRECHE	PMAT0921	2009	Materiel de camping	531,00 €	0,00€
ECANTINE	PMAT0922	2009	Plonge 2 bacs égouttoirs	239,20 €	0,00 €
AHOTVILLE	PMAT0923	2009	4 drapeaux	596,95 €	0,00€
ECRECHE	PMAT0924	2009	3 sièges d'accueils	597,00 €	0,00 €

Numéro Patrimoine	Numéro Inventaire	Année acquisition	Désignation COMPTE 2188	Montant Acquisition	VNC au 31/12/10
EAERE	PMAT0925	2009	1 climatiseur mobile	259,00 €	0,00 €
ECRECHE	PMAT0927	2009	Abri de jardin e bois	849,00 €	0,00€
ACTM	PMAT0928	2009	1 perceuse	544,38 €	0,00 €
ACTM	PMAT0929	2009	1 affleureuse Makita 3710	243,41 €	0,00€
ACTM	PMAT0930	2009	1 lève porte	221,92 €	0,00€
EAERE	PMAT0931	2009	Matériel de camping	649,89 €	0,00€
EASTOIN	PMAT0932	2009	1 écran mural oray2000	124,38 €	0,00€
DVOIRIE	PMAT0937	2009	Pièces détachées	415,01 €	0,00 €
ACTM	PMAT0939	2009	1 appareil photo numérique	199,00 €	0,00€
ACHATEAU	PMAT0940	2009	Poterie parc vase milano	598,60 €	0,00 €
ESAUVAT	PMAT0941	2009	Vélos maternelle Sauvat	330,00 €	0,00€
AHOTVILLE	PMAT0942	2009	Distributeur de savon	699,42 €	0,00 €
EAERE	PMAT0948	2009	Petit mobilier	793,50 €	0,00€
AHOTVILLE	PMAT0949	2009	Distributeur à savon	305,22 €	0,00 €
ESAUVAT	PMAT0950	2009	1 Vélo maternelle Houard Sauvat	241,00 €	0,00€
DVOIRIE	PMAT0951	2009	Panneaux de signalisations	1 002,42 €	0,00 €
EAERE	PMAT0952	2009	1 TV écran LCD SHARP	648,90 €	0,00€
APOLICE	PMAT0953	2009	1 fontaine à eau	889,82 €	0,00 €
Sous total com	pte 2188	17 388,22 €	0,00€		

Numéro Patrimoine	Numéro Inventaire	Année acquisition	Désignation COMPTE 2283	Montant Acquisition	VNC au 31/12/10
EAERE	PMAT0801. ECCAS	2008	PC HP Business desktop	1 180,45 €	0,00€
Sous total compte 2283				1 180,45 €	0,00€

Numéro Patrimoine	Numéro Inventaire	Année acquisition	Désignation COMPTE 2284	Montant Acquisition	VNC au 31/12/10
ECCAS	PMAT0804. ECCAS	2008	Caisson de Bureau	586,40 €	0,00€
Sous total con	npte 2284			586,40 €	0,00 €

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus. Pour copie certifiée conforme.

> Docteur André GARRON Maire de Solliès-Pont

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le et publication ou notification du 0 5